



Le stress au travail constitue-t-il un problème ?

En répondant aux questions suivantes, vous déterminerez si pour vous le problème est existant.

Atmosphère

- Estimez-vous faire beaucoup d'heures supplémentaires pour conserver votre emploi ou obtenir une promotion ?
- Votre travail ainsi que vos suggestions sont-ils valorisés ?
- Avez-vous l'impression qu'une pression est exercée sur vous en permanence afin que vous soyez plus productif et plus rapide ?

Exigences

- Avez-vous beaucoup trop de travail à effectuer en trop peu de temps ?
- Trouvez-vous votre travail trop difficile ?
- Votre travail vous ennuie-t-il ?

Maîtrise

- Pouvez-vous agir sur la manière d'effectuer votre travail ?
- Êtes-vous intégré dans le processus de décisions ?

Relations

- Votre relation avec votre supérieur est-elle satisfaisante ?
- Subissez-vous un harcèlement moral de la part d'une personne en particulier à votre lieu de travail et êtes-vous notamment victime d'insultes, de comportements agressifs ou d'un abus de pouvoir de la part de l'un de vos supérieurs ?

Soutien

- Êtes-vous valorisé lorsque vous réalisez un bon travail ?
- Bénéficiez-vous du soutien de votre superviseur ?
- Recevez-vous des commentaires constructifs ou avez-vous l'impression de faire exclusivement l'objet de critiques ?
- Êtes-vous encouragé à développer vos compétences ?

En guise de solutions, essayez de mettre en avant des idées sur la manière dont les choses peuvent être améliorées. Si la tâche est trop lourde, faites des propositions sur ce qui pourrait être abandonné, sans toutefois décharger sur vos collègues. Lorsque vous sentez que vous ne pouvez plus faire face à la situation, parlez-en à votre supérieur immédiat ou à votre représentant syndical. Faites des propositions sur la façon d'améliorer la situation, identifiez les nouvelles tâches que vous pourriez effectuer et demandez de participer à la prise des décisions concernant votre espace de travail.



Alain Charron,
Vice-président

Utilisation du téléphone cellulaire lors de la conduite d'un véhicule

Chaque employé est tenu de respecter les lois de la province de Québec à l'égard de la conduite d'un véhicule automobile, même dans l'exercice de ses fonctions.



Il est interdit de faire ou de recevoir des appels sur son téléphone cellulaire, en tout temps, lorsque la personne est au volant. Il est recommandé de laisser la boîte vocale recevoir l'appel et lorsque le véhicule est garé de façon sécuritaire, d'écouter les messages et de rappeler l'interlocuteur. Il est préférable de tenir au courant les personnes susceptibles de les rappeler régulièrement, des meilleurs moments pour communiquer avec eux.

Un employeur ne devrait pas téléphoner à un employé lorsqu'il sait que celui-ci se déplace sur la route. Un employé qui ne répond pas à son cellulaire lorsqu'il conduit sa voiture ne subira pas de représailles disciplinaires parce qu'il n'a pas répondu à cet appel.

Alain Charron

Collecte des goupilles et attaches à pain

La collecte des attaches à pain et des goupilles se fera lors de la livraison du courrier syndical du **jeudi 27 avril prochain**.



Formulaire pour demande de ramassage dans votre établissement

Lorsque vous avez **au minimum 1 boîte** de la grosseur d'une caisse de papier (ce qui représente environ 17 X 11 X 10 pouces) vous pouvez demander qu'on passe la (les) récupérer dans votre établissement.

Pour ce faire, vous **devez remplir le formulaire** de collecte de goupilles et d'attaches à pain sur le site du Syndicat au www.syndicatchamplain.com et cliquer sur « **Inscriptions** ».

Préparation pour la collecte

La **journée de la collecte**, vos goupilles et attaches à pain doivent être **prêtes** et placées **près de la porte d'entrée à l'accueil** dans des boîtes ou contenants qui ne vous seront pas retournés.

Prochaine date de collecte

Il y aura une autre collecte en octobre 2017. La date exacte vous sera communiquée quelques semaines à l'avance.

Veillez noter que le formulaire d'inscription est mis en ligne quelques semaines avant la collecte. Comme nous n'avons pas la logistique nécessaire pour traiter les collectes de nos 150 établissements tout au long de l'année, nous vous demandons de ne pas remettre vos boîtes à nos livreurs en dehors des dates prévues.

Merci de votre collaboration.

L'équipe du courrier syndical

Grande fête

Réservez votre soirée du 2 juin!

Voici six bonnes raisons pour assister à cette soirée :

- ◆ Participer à un Party
- ◆ Fêter entre amis et collègues
- ◆ Déguster un bon repas... bien arrosé
- ◆ Danser et « s'épivarder » !
- ◆ Lever nos verres aux 25 ans de carrière
- ◆ Former votre table

Cette année, nous vous donnons rendez-vous à la salle *La Soie*, 21 boulevard Quevillon à Valleyfield.

Un party pour tous à ne pas manquer!!

Vacances estivales



La Commission scolaire sera fermée pour la période estivale du 24 juillet au 4 août 2017 inclusivement.

Changements d'adresse ou de numéro de téléphone

Veillez communiquer vos changements d'adresse ou de numéro de téléphone en communiquant au bureau du syndicat au 450-371-7407 ou à l'adresse courriel suivante : mepimeau@syndicatdechamplain.com

Joyeuses Pâques

